

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**LES DROITS DE L'HOMME**LE 36<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait la Déclaration universelle des droits de l'homme. En plus des droits civils et politiques propres aux codes qui ont régi les rapports humains dans l'histoire de l'humanité, cette déclaration embrassait également les droits économiques, sociaux et culturels de l'homme. Ce document fondamental a abouti plus tard à la Charte internationale des droits de l'homme.

La Déclaration universelle des droits de l'homme est importante parce qu'elle est un point de référence commun à tous les peuples, à toutes les nations, permettant de juger dans quelle mesure les gouvernements du monde respectent les droits humains.

Cet anniversaire est l'occasion toute choisie pour rappeler que les Nations Unies ont invoquée la Déclaration pour trancher les cas qui lui étaient soumis concernant le travail forcé, la discrimination raciale, les coutumes contraires à la dignité des femmes ou les autres violations des droits fondamentaux et des libertés.

Aujourd'hui, 36 ans après la proclamation de la Déclaration universelle, j'ai l'honneur et le plaisir de souligner que c'est aujourd'hui le Jour des droits de la personne, et c'est un choix très judicieux que de l'avoir fait coïncider avec le jour anniversaire de ce document historique.

C'est Dag Hammarskjöld qui a déclaré:

C'est seulement sur la recherche de la vérité qu'on peut espérer bâtir un avenir de paix et de justice.

Au cours de l'année dernière, tous les organismes concernés des Nations Unies ont étudié les rapports que leur a soumis le Canada concernant la façon dont les droits civils et politiques et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale avaient été mis en pratique au Canada. Notre pays a été félicité pour avoir présenté des rapports aussi complets.

L'an prochain, le Canada franchira une autre étape importante pour encore mieux protéger les droits des Canadiens lorsqu'il donnera force de loi aux dispositions en matière d'égalité de la Charte des droits et des libertés, le 17 avril 1985.

Le gouvernement du Canada compte aussi se joindre à d'autres gouvernements, partout dans le monde, pour souscrire à certaines initiatives spéciales, notamment en participant à la Décennie des personnes handicapées et à la Deuxième décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Je tiens à souligner deux événements internationaux particuliers auxquels le Canada participera activement en 1985. Il s'agit, premièrement, de la désignation de 1985 par les Nations Unies comme Année internationale de la jeunesse. Cette année, les jeunes du monde entier prendront part à des activités à caractère international, national ou local, extrêmement diverses, ayant pour thèmes: participation, développement et paix. Ces thèmes comportent des aspects très différents dans les diverses régions du monde. On peut considérer par exemple que, dans certains pays, le passage entre l'enfance et le monde des adultes se fait brutalement et cruellement tandis que, dans les pays évolués, la transition est plus lente.

● (1520)

Le deuxième événement est la Conférence mondiale de la décennie de la femme sous les auspices des Nations-Unies, qui aura lieu à Nairobi en juillet prochain. Le Canada appuie vigoureusement le principe de la pleine égalité des femmes à la maison et à l'extérieur, leur participation à la recherche de la paix et de la collaboration internationales et leur insertion dans l'expansion économique et sociale.

Nous encourageons la reconnaissance croissante du rôle primordial des femmes dans les pays émergents, notamment dans les activités essentielles telles que la production des denrées alimentaires. Il est certes vrai que les femmes sont souvent les plus durement frappées lorsque surviennent des fléaux comme la famine. Dans des pays éprouvés par la sécheresse il arrive que des femmes renoncent, parfois bien en vain, à leur maigre pitance pour que leurs enfants survivent.

Je crois que tous les Canadiens voudraient que je signale la terrible disette qui sévit en Afrique, car la faim, c'est évident, enlève toute signification à certains droits garantis par la Déclaration universelle. Pour que l'être humain ait conscience de sa dignité et de sa valeur, il ne doit pas être en proie à la faim. Parmi tous nos efforts en vue de venir en aide aux pays émergents, nous accordons la priorité à un programme d'alimentation visant à améliorer des denrées, mais la sécheresse et la famine sont des fléaux qui exigent des mesures immédiates, à caractère plus directement humanitaire.

C'est pourquoi le gouvernement canadien a créé le poste de coordonnateur canadien des secours spéciaux visant à enrayer la famine en Afrique et a promis une somme de 50 millions de dollars pour aider à remédier à cette situation critique. La réaction générale et compatissante d'innombrables Canadiens à la crise en Éthiopie est particulièrement louable, car elle émane d'initiatives et de préoccupations personnelles.

Le jour consacré aux droits de la personne permet à tous les Canadiens de réfléchir aux efforts faits au Canada et à l'étranger pour favoriser et protéger les droits de la personne. Je me sens donc honoré de prendre la parole aujourd'hui et je saisis cette occasion pour rappeler aux Canadiens que leur gouvernement s'est engagé à respecter les droits de la personne et les libertés fondamentales sur lesquelles repose toute société civilisée et compatissante.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à cette commémoration du 36<sup>e</sup> anniversaire de la proclamation dont vient de parler mon collègue.

La Déclaration des droits de l'homme a constitué une étape pour tous les pays et les peuples du monde, car elle nous a donné un point de référence commun en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux des personnes. Il est important que nous rappelions à la Chambre, comme le déclarait le vice-premier ministre (M. Nielsen), que demain est cette année la Journée des droits de l'homme. On pourrait dire qu'il ne devrait pas y avoir un jour particulier du respect des droits de la personne. Pourtant, c'est une bonne chose que l'on réserve un jour par année pour porter une attention particulière à un sujet aussi important que les droits fondamentaux de l'homme. Malheureusement, même dans un pays comme le